Government of Canada Gouvernement du Canada Canada

Français | Contact Us | Help | Search | Canada Site

What's New | Who We Are | DSP Home | PWGSC Home | CCSB Home

Depository Services Program

Library of Parliament
Parliamentary Research Branch

82-4E

YOUTH UNEMPLOYMENT IN CANADA

Prepared by:
Kevin B. Kerr
Economics Division
Revised 11 February 2000

TABLE OF CONTENTS

ISSUE DEFINITION

BACKGROUND AND ANALYSIS

A. Cyclical Factors

B. Non-Cyclical Fac ors

C. Policy Induced Unemployment
1. Unemployment Insurance
2. Minimum Wages

D. Recent Developments in the Youth Labour Market

PARLIAMENTARY ACTION

CHRONOLOGY

SELECTED REFERENCES

TABLE 1

TABLE 2

YOUTH UNEMPLOYMENT IN CANADA*

ISSUE DEFINITION

For many young individuals (those aged 15-24), the transition from school to work means entering the labour market relatively unskilled, inexperienced, unfamiliar with job search and unaware of the job opportunities open to them. Consequently, many of them face the possibility of unemployment during their initial years as members of the labour force. This negative correlation between age and unemployment is well documented in many countries and, as evidenced by the level of youth unemployment in this country, Canada is no exception. While this relationship persists, its strength, proxied by the youth/adult unemployment rate ratio, has diminished over the past 20 years. It should be noted, however, that youth unemployment relative to that of adults has worsened since the 1990-91 recession. Trends in youth unemployment rates by age, sex and region may be found on pages 16 and 17 of this review.

Despite the relatively high level of public attention given to the issue of unemployment, this attention seldom addresses the various types of unemployment and their underlying causes. This paper attempts to do this with respect to present-day youth unemployment.

BACKGROUND AND ANALYSIS

The labour market is most easily perceived as one big market housing both demanders (employers) and suppliers (workers) of labour. It should be borne in mind, however, that suppliers in this market are non-homogeneous, the most distinguishing feature of importance here being that of age. Demanders and suppliers are constantly searching for each other: the former seek to purchase the productive services of labour while the latter seek to sell them. The impetus behind this process is the wage rate or the price of productive services. However, for a number of reasons this process is not instantaneous and requires varying amounts of time to pass before being realized. Consequently, some suppliers encounter periods of unemployment. These periods of unemployment vary in frequency and duration depending on workers' skills, the nature of jobs, the level of economic activity and the structure and operation of the labour market itself.

The supply of labour or the size of the labour force consists of those who are employed as well as unemployed. Unemployment as defined by Statistics Canada is experienced by those (15 years of age and older) who during the reference week of the survey: were unemployed and actively seeking work; had not actively searched for work in the past four weeks and were expecting to be recalled from a layoff or, had not actively searched for work but expected to start a new job within four weeks.

Throughout the 1970s, demographic factors were relied on as a major reason for the

upward trend in youth unemployment. During this period, the active youth population (all individuals aged 15-24) grew substantially. As well, and this applies especially to young females, youth participation rates (a ratio of the youth labour force to the active youth population) also increased significantly during this period. The combined effect of these resulted in an unprecedented influx of young people into the labour force. Today, the size of the youth labour force is declining; the number of young individuals in the Canadian labour market has declined every year since 1982. Nevertheless, unemployment among those 15-24 years of age remains high, indicating that non-demographic factors also play a major role in this problem. The following discussion examines a number of factors that explain why young workers experience higher rates of unemployment than their adult counterparts.

A. Cyclical Factors

Probably the most familiar cause of unemployment is a depressed level of economic activity. Deficient demand or cyclical unemployment is a consequence of insufficient aggregate demand for goods and services and is in no way related to how well a labour force is trained or deployed. Since labour is required to produce goods and services, demand for it falls during a downturn in the level of economic activity. Generally associated with adverse business conditions, attempts to reduce the level of demand-deficient unemployment have generally required the use of traditional macroeconomic instruments, namely fiscal and monetary policies. By increasing government spending and/or money supply, governments can stimulate consumption and/or investment in order to raise the level of aggregate demand and consequently the demand for labour. However, the use of these policy instruments as vehicles to raise the level of employment may conflict with another and also very important policy objective; namely, a low and stable rate of inflation. This policy conflict stems from two underlying relationships: the rate of wage change is inversely related to the level of unemployment (the level of excess demand for labour) and the rate of change in prices is directly related to the rate of change in wages. Although this rather short explanation fails to incorporate the issue of inflationary expectations, it does provide the essence of the theoretical groundwork behind this policy conflict and what is often referred to as the natural rate of unemployment.

Demand-deficient unemployment is usually viewed as an economy-wide problem and, if untargeted, attempts to generate jobs for the young stand little chance of success. In a situation of deficient demand adult workers are also laid off. Since adult workers are generally more marketable and attractive to employers at the going wage, they will be the first to be rehired as soon as the economy begins to experience the effects of the government stimulus. This notion has found some support in the United States where empirical evidence shows a relatively small reduction in youth unemployment during periods of government stimulus.

Another type of unemployment linked to a situation of slack demand for labour is called seasonal unemployment. Its cause is related to seasonal factors rather than to a general malaise in the level of economic activity. The effects of seasonal factors on aggregate demand for labour are relatively small but tend to gain importance if examined in a regional context. The industrial and occupational mix in some regions of Canada is more evenly distributed than in others. Obviously, unemployment caused by seasonal factors will be much more pronounced in those regions that depend mostly

on seasonal industries.

Seasonal unemployment is also caused by seasonal effects on the supply of labour and it is here that the young are most concerned. At the end of each school year a large number of students enter the labour force intent on securing summer employment. Although many are successful in guaranteeing themselves a job before the school year ends, many are not and end up being included in the ranks of the unemployed while they search for a summer job. These jobless students often require more than a month of search before becoming employed. This is evidenced by the fact that the absolute number of unemployed youth peaks during the months of June and July. Over the years, the relative size of the returning student labour force has risen and many students seeking summer employment experience a period of unemployment. Although this is not thought to be overly significant, their numbers have tended to put upward pressure on the average annual number of unemployed youths. Governments offer a number of summer job creation programs for youth and their continued use helps to alleviate this seasonal component of unemployment among the young. At the federal level, the government allocates funds each year to help students secure summer jobs. It has committed $240 million to the summer student job program in 1997 and 1998.

B. Non-Cyclical Factors

As already mentioned, labour market participants function in a very dynamic environment and require time before fully realizing their intentions. Hence it is not surprising that job vacancies and unemployed individuals co-exist. One reason for this is simply that fully qualified unemployed individuals have yet to find job openings. Individuals in this position are said to be frictionally unemployed. Job seekers gather information on available jobs, while employers select workers from among an array of job seekers. This search process is not costless (its cost being measured by lost production) and of course requires time. In the early 1970s, frictional or search unemployment was thought to account for a significant proportion of total unemployment in this country; at that time, it was estimated that frictional unemployment accounted for nearly one-third of Canada's unemployment and its level was positively related to the degree of excess demand in regional labour markets (i.e., higher in the province of Alberta than it would be, say, in Newfoundland). Today, its impact on the unemployment rate is thought to be less pronounced as the relative influence of structural factors on unemployment in Canada increased over the last decade.

Frictional unemployment is thought to be high among the young for a number of reasons. Initially most young individuals are inept at job search and require time to "learn" before search yields success. The young are also generally characterized as having a lower attachment to the labour force. They appear to have more alternatives to work than many adult workers and consequently withdraw from and re-enter the labour force more often. For example, a young person does not usually have the same financial responsibilities as most adult workers and consequently may elect to work for a while and then withdraw from the labour force, perhaps to travel or return to school. Whatever the reason, when young people return to the labour force most must actively search for work.

It is suggested that frictional unemployment is high among the young because they have the most to gain. That is to say, their returns to search extend over a longer period, and attempts to market their initial years of skill acquisition and job experience will have the most pronounced effect on their lifetime earnings. When a young person first enters the labour market, he/she often has few marketable skills and other saleable characteristics (for example job experience) to offer prospective employers. As these individuals acquire marketable skills they begin to search for higher paying jobs. In many instances, these bouts of job "hopping" or "shopping" result in temporary periods of frictional unemployment.

Another reason for the co-existence of job vacancies and unemployment is that unemployed individuals are not qualified to fill these vacancies, or are qualified, but unable to accept employment because they are geographically separated from the job. Individuals in this group are said to be structurally unemployed. The time distinction between frictional and structural unemployment is somewhat arbitrary; the latter generally referring to long-term unemployment. Structural unemployment is a very serious problem because it appears to be worsening and requires much more time to remedy.

Industrial location, production techniques and consumption patterns change over time. As a result, labour as well as other factors of production must also change. If the qualitative characteristics inherent in the supply of labour or its location are too slow in making this adjustment, the result is structural unemployment. In the past, the supply of skilled (primarily blue-collar skills) labour has largely been accommodated through immigration. Canada's lengthy reliance on a policy that encouraged a "buy" rather than "make" approach to skilled workers; our emphasis on formal training; the present-day cost of non-firm specific training, particularly in unionized firms; and a myriad of other reasons have all contributed to the present-day structural unemployment problem in this country.

As mentioned earlier, a structurally unemployed individual is also one who is qualified but unemployed as a result of being geographically separated from available jobs. The distribution of economic growth across Canada is far from uniform, so some individuals are required to move if they are to secure employment in their respective occupations. Mobility is not a costless exercise and in many cases, although substantial monetary returns may be realized, it does involve a high degree of risk or uncertainty. As well, Canada is a large country and moves often mean separations from family and/or friends. Nonetheless, an efficiently operating labour market requires labour, especially if highly qualified and unemployed, to move to high demand locations.

Structural unemployment of the immobile worker type is probably not as pronounced among young workers as among adults. Those unemployed youth who do possess skills needed elsewhere are generally viewed as being more flexible and adaptable than adult workers and consequently in a better position to move. As well, while mobility provides financial rewards for most, the period of return for members of this group is longest and therefore they have more to gain by moving. However, this is not intended to suggest that structural unemployment of this type eludes the young. A frequently cited reason for the effect of this type of structural unemployment on youth involves the issue of unemployment insurance (U.I.), a subject which is discussed further below.

Despite the steady improvement in the relative labour market position of young workers since the beginning of the last decade, many Canadians believe that today's youth face a more uncertain future in their quest to secure meaningful jobs and economic security. While evidence suggests that some young workers face a difficult future, this prognosis does not appear to be valid for young workers generally. The gap between the unemployment rate for youths with a university degree and the unemployment rate for all individuals with a university degree was 4.6 percentage points in 1998. Using the same relative comparison, the labour market position of youth who did not complete high school produced a gap of 8 percentage points. It appears that the productive characteristics of young, less educated workers do not match the requirements of the labour market. And the trend toward rising skill requirements will undoubtedly prove increasingly problematic for early school leavers in the future. Human Resources Development Canada estimates that between 1995 to 2000, approximately one-fifth of the new jobs created during this period are expected to require management skills, 20% are expected to require a university degree, 20% will require a community college degree or trade certification, and almost one-third are expected to require high school completion. In other words, those who have not completed high school will continue to face limited employment opportunities. In 1998, early school leavers accounted for 43% of the total number of unemployed youth; this group registered an unemployment rate of 22.7%, 1.5 times the annual average rate for all youth.

C. Policy Induced Unemployment

1. Unemployment Insurance

Not long after the U.I. revisions of 1971, it was said that the program was impeding "normal" behaviour in the labour market. On the demand side, the program allows employers to keep their labour forces attached during a temporary downturn and thereby forgo the costs of recruiting and training workers once production returns to its normal level. Knowing that workers' incomes are partially protected, encourages employers to resort to layoffs more frequently than would otherwise be the case.

More important, however, is the program's effect on the supply side. For unemployed workers the program is intended to provide income assistance in order to facilitate longer and more effective periods of search. However, because of the level of assistance, entrance requirements and the program's benefit structure, some argue that this has led to an increase in both frictional unemployment and structural unemployment of the immobile worker type. It is argued that frictional unemployment has risen because U.I. benefits induce some individuals to consume paid unemployment more frequently and for longer periods. As well, it is thought that the program has attracted some individuals into the labour force merely in order to become eligible for benefits. Many argue that structural unemployment has risen because unemployment insurance reduces the financial incentive for some individuals to move to high demand areas in need of their skills. Consequently, the duration of their unemployment is extended. This is considered to be most pronounced among unemployed individuals living in areas where benefits have been extended due to a higher unemployment rate in their local labour market.

While the U.I. program has undoubtedly proven beneficial for many individuals across this country, most studies of its effect on the labour force conclude that the 1971 revisions led to an increase in aggregate unemployment. One study that examined this issue with respect to youth suggests that the U.I. revisions of 1971 have also had some effect on the level of youth unemployment, and this is most pronounced among females aged 20-24.

In July 1996, the *Unemployment Insurance Act* was replaced by the *Employment Insurance Act* (EI). Under the new insurance system, benefit eligibility and duration are based on hours, rather than weeks, of insured employment. For many, this change effectively raised the entrance requirement. This was particularly true for new entrants and re-entrants as their entrance requirement was raised from 20 weeks of insurable employment (at a minimum of 15 hours per week) to 900 hours. Maximum weekly benefits were reduced and weekly benefits are now averaged over a fixed period called the rate calculation period, whose duration depends on the regional rate of unemployment. The benefit rate under EI is 55% of average insurable earnings; however, this can decline to as low as 50%, depending on a claimant's claim history. In terms of program financing, the EI Account may now maintain a surplus so as to minimize fluctuations in premium rates over the business cycle.

In conjunction with the major provisions outlined above, the reconfiguration of the insurance system provides guidelines for the delivery of employment benefits (previously referred to as unemployment insurance developmental uses). Financial assistance under employment benefits includes grants, contributions, loans and vouchers. Those eligible for these benefits include, in addition to those currently eligible for regular benefits, those who received regular benefits in the past three years and those who received maternity or parental benefits in the past five years. In May 1996, the Minister of Human Resources Development extended an offer to all provincial and territorial governments to assume responsibility for employment benefits.

Needless to say, since 1971, unemployment (employment) insurance has undergone a number of modifications, many of which were designed to reduce the program's disincentive effects. According to a recent Department of Finance working paper, the disincentives associated with the current program are similar to, or less extensive than, those that existed prior to the 1971 reform.

2. Minimum Wages

Another policy measure that is particularly relevant to the issue of youth unemployment is minimum wage legislation. Most of the legislation affecting the covered sector (those employees covered by minimum wage legislation) is provincially controlled; however, the federal government does control minimum wage legislation covering workers under the *Canadian Labour Code*.

Minimum wages can theoretically lead to an increase in employment if firms in the covered sector are non-competitive in the labour market. This refers to a case where a firm can control the price it pays for labour because it is the only buyer (monopsony). In practice however, the monopsonist argument favouring minimum wage legislation

would not appear to be extensively supported. Hence, a minimum wage which exceeds the competitively determined rate will tend to reduce the level of employment in the covered sector (labour displacing effect).

Low wage workers in the covered sector are generally characterized as being unskilled, untrained and in many cases less attached to the labour force. Consequently, less experienced youth with similar characteristics must compete with more experienced adult workers for employment. It should be noted, however, that some provinces have established sub-minimum wage rates (i.e., minimum wage rate for certain categories of workers, such as young workers). The intent of such rates for youth is to reduce the level of competition with adults. In most cases, however, this differential applies to employees under 17-18 years of age; thus, no competitive differential exists for a majority of young workers.

Evidence of the effects of minimum wages on aggregate unemployment is somewhat mixed, although most studies unambiguously support a labour displacing effect. One study that attempted to measure the effect of minimum wages on teenage unemployment concluded that over the 1956-75 period, minimum wages increased unemployment among males and females by 0.8 and 1.6 percentage points respectively. Over the years, minimum wages have undoubtedly increased the incomes of some workers, but they have also constrained the level of employment in the covered sector. Although minimum wage rates in most jurisdictions declined by comparison with the average industrial wage throughout the 1980s, some jurisdictions (e.g., B.C. and N.W.T.) have substantially increased the minimum wage rate since the early 1990s. This is particularly true in the case of the federal minimum wage, which became aligned with the general minimum wage rate in each province and territory as of 1 July 1996. As a result of this change, the federal minimum wage rate increased from $4.00 per hour to a low of $4.75 in Newfoundland and a high of $7.00 in British Columbia. As this measure does not accommodate sub-minimum wage rates for youth, the impact of this change is expected to be greatest among young workers.

D. Recent Developments in the Youth Labour Market

As illustrated in Chart 1, the youth labour market witnessed a marked improvement over the latter half of 1999. Between the 2nd and 4th quarters of 1999, the number of employed youths increased by 2.1% (45,000). The proportion of those 15 to 24 years of age who were employed - the employment rate - increased during this period by almost one percentage point to reach a seasonally adjusted level of 55.3% by the final quarter of the year.

The number of unemployed youths also fell during the latter half of 1999, with the biggest decline occurring in the 3rd quarter, as illustrated in Chart 1. Between the 2nd and 4th quarters of 1999, the number of unemployed youths dropped by 29,000 (7.7%). The combination of strong job growth and lower unemployment served to reduce this age group's seasonally adjusted unemployment rate from 14.5% in the 2nd quarter of 1999 to 13.3% in the final quarter of the year. This is the lowest quarterly rate since the 3rd quarter of 1990.

As can be seen from Chart 2, youth labour market conditions improved in all regions of the country in the latter half of 1999. The seasonally-adjusted youth unemployment rate in Atlantic Canada declined by almost 1.3 percentage points between the 2nd and 4th quarters of last year, falling from 19.4% to 18.1%. The jobless rate among youths in Central Canada experienced the largest decline during this period, dropping from 14.8% to 13.1%. The decline in Western Canada's youth unemployment rate was negligible compared to that elsewhere in the country, falling from 12.8% in the 2nd quarter to 12.7% in the 4th quarter of 1999. For the second consecutive year, Manitoba registered the lowest annual youth unemployment rate (10.1%) in 1999.

PARLIAMENTARY ACTION

Full utilization of Canada's manpower resources has been a long-standing policy objective of the government. However, a specific policy geared toward youth in the labour market has never been explicitly stated.

Unless associated with the Standing Committee on Human Resources Development, most Members of Parliament seldom find themselves dealing with subject matter specifically related to youth in the labour market. On 11 December 1984, a unique opportunity was provided to 12 Senators when a Special Committee was established to study the issues and problems facing young Canadians. In its final Report, the Special Committee made a number of recommendations, including the need for measures to reduce illiteracy among youth, increase co-operative education and apprenticeship training and establish a Young Canadians' Community Service Program. Most recently, Bill C-12 (An Act respecting employment insurance in Canada) was examined by Parliament and received Royal Assent on 20 June 1996. Among other changes, the entrance requirement for new labour force entrants, many of whom are young workers, was significantly increased. This, and a host of other cost-saving measures, will increase the amount of funds available for training and job creation, collectively called employment benefits.

Chart 1 - Quarterly Seasonally-adjusted Labour Force Estimates, Both Sexes, Ages 15 to 24

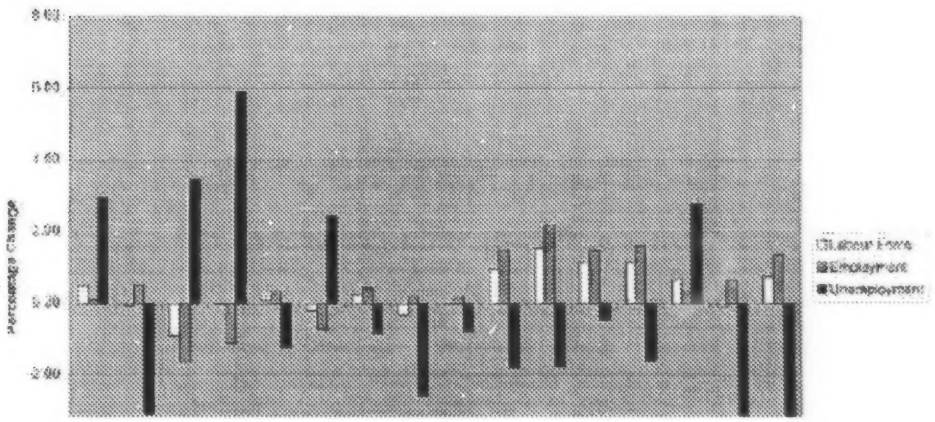

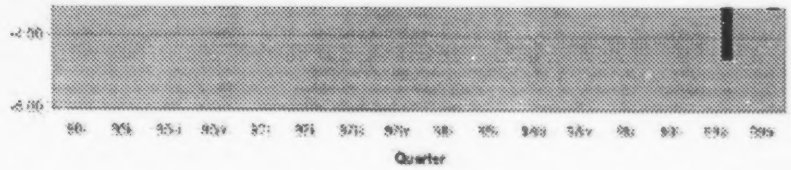

Chart 2 - Quarterly Seasonally-adjusted Youth Unemployment Rates by Region

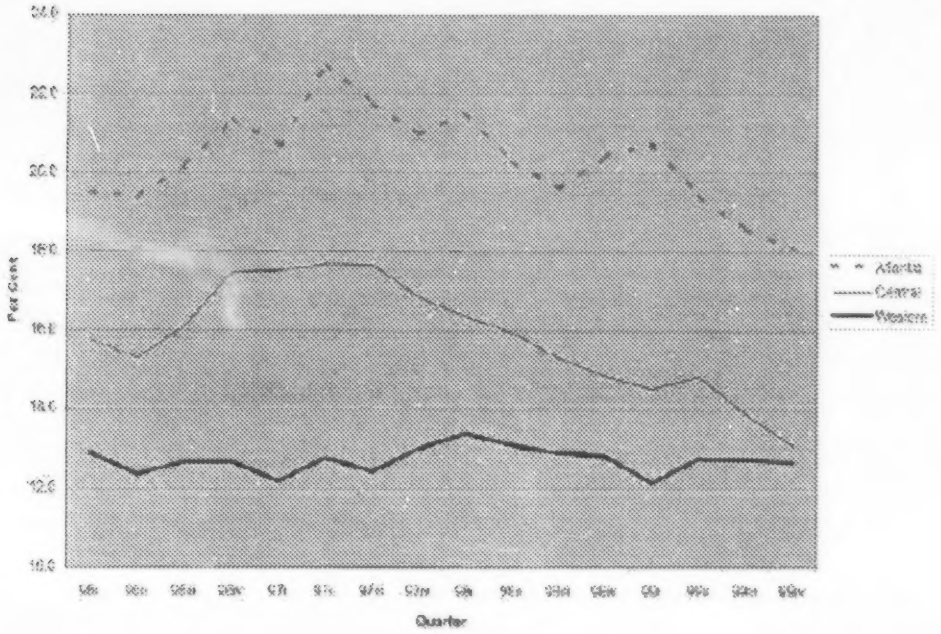

CHRONOLOGY

19 February 1986 - Report of the Special Senate Committee on Youth - *Youth: A Plan Plan of Action* - was tabled in the Senate.

3 December 1986 - The Minister of Employment and Immigration tabled the Report of the Commission of Inquiry on Unemployment Insurance (Forget Commission). In addition to recommendations on unemployment insurance reform, the Report contained a number of recommendations which focused on human resource development. Two of these were directed specifically at youth. The need to cooperate with provincial governments to ensure that all youth could achieve a high minimum level of education was mentioned. It was also suggested that the Minister of State for Youth should consider implementing a comprehensive Youth Opportunities Program.

1 December 1987 - Youth would undoubtedly benefit from some of the recommendations in the recent report of the Senate Sub-committee on Training and Employment (*In Training, Only Work Works*), particularly in terms of the need to

address the problem of illiteracy and develop more comprehensive education and training programs involving links between school and industry.

12 January 1988 - The Minister of State for Youth announced that the government would allocate $180 million to the Challenge '88 program. Roughly 70% ($127 million) of this would be spent on the Summer Employment/Experience Development component of the program.

27 January 1989 - The Minister of State for Youth announced that the government intended to spend $198.9 million on Challenge '89. The largest component of this program - Summer Employment/Experience Development - would receive $119 million.

11 April 1989 - The Minister of Employment and Immigration announced the details of the government's Labour Force Development Strategy. Although the bulk of this strategy focused on reforming the Unemployment Insurance Program, there was a measure to increase expenditures on entry-level skills development by $100 million in the coming fiscal year. Most of this would be earmarked for apprenticeship training and co-operative education.

9 February 1990 - The Minister of Employment and Immigration announced funding for Challenge '90 ($125.9 million) and a $296-million five-year program called the National Stay-in-School Initiative. Some $47 million was to be expended on this initiative in 1990-91.

23 October 1990 - Bill C-21 received Royal Assent thus paving the way for the government to implement its Labour Force Development Strategy. Part of this strategy called for additional spending ($100 million) on entry-level training.

4 February 1991 - The Minister of State for Youth, Fitness and Amateur Sport announced $143 million would be allocated to the 1991 Challenge Program. The Summer Employment/Experience Development Program would receive $80 million, Work Orientation Workshops would receive $35.2 million, Student Business Loans $942,000, Business Drive for Jobs $805,000, and Native Internship $2.3 million; $9.7 million would be allocated to Canada Employment Centres for Students, and the remainder to program delivery costs.

29 October 1991 - The Ministers of Industry, Science and Technology and of Employment and Immigration announced the Prosperity Initiative, a comprehensive consultation process designed to establish initiatives to enhance Canada's international competitiveness. One of the major aspects of this initiative involved human resource development. As education and training determine, in part, the productive capacity and earning potential of the labour force, these consultations were important for Canada's youth, especially those who failed to obtain a basic education.

18 March 1992 - The Minister of State for Youth, Fitness and Amateur Sport announced that $96.7 million would be allocated to the 1992 Challenge Program. While this was considerably less than the previous year's allocation, it should be noted that WOW (Work Orientation Workshops) was no longer an option under the Challenge Program. As of 1992-93, these expenditures would be incorporated with

the START option under the Stay-in-School initiative. Approximately $53.7 million would be available under START in 1992-93.

29 October 1992 - The Steering Group on Prosperity released its report *Inventing Our Our Future: An Action Plan for Canada's Prosperity*. The report outlined a number of ways for ensuring that young people were better prepared to enter the world of work.

24 February 1993 - The Minister of State for Youth, Fitness and Amateur Sport announced that $101.9 million would be allocated to the 1993 Challenge Program. The breakdown was as follows: Summer Employment/Experience Development, $88 million; Student Business Loans, $1.14 million; Business Drive for Jobs, $0.8 million; Canada Employment Centres for Students, $9.6 million; and Native Internship, $2.4 million.

18 January 1994 - In the Speech from the Throne, the government announced its intention to create a Youth Service Corps to put young people back to work as well as develop, in partnership with the provinces and the private sector, initiatives to better prepare youth for the transition from school to work.

15 April 1994 - The government announced the basis of a youth employment and learning strategy. This strategy comprises six initiatives: Youth Service Canada, Youth Internship, Summer Employment Program, a reformed Canada Student Loans Program, Learning Initiatives and Stay-in-School. The strategy is budgeted at $684.5 million in 1994-95; almost 70% is earmarked for student loans.

23 June 1994 - The *Canada Student Financial Assistance Act* received Royal Assent thus paving the way for an increase in loan limits as well as other reforms. In the beginning of August, full-time weekly loan limits increased from $105 to $165 and the ceiling on loans to part-time students increased from $2,500 to $4,000.

17 March 1995 - The Secretary of State (Training and Youth) announced that $90.1 million would be spent on the Student Summer Job Action Program in 1995, to create 44,500 summer jobs for secondary and post-secondary students.

6 March 1996 - As part of the budget, the Minister of Finance announced that the government intends to spend an additional $165 million over a three-year period to encourage education and skills development among youth. In addition, $350 million will be reallocated over the same period to promote employment opportunities among youth. Some of these funds will be used to double spending on summer job placements in 1996-97.

20 June 1996 - Bill C-12 (An Act respecting employment insurance in Canada) received Royal Assent and thereby replaced the *Unemployment Insurance Act*.

1 July 1996 - The Minimum Hourly Wage Order, 1996 came into effect. As a result of this change, the federal minimum wage is now aligned with the general minimum wage rate in each province and territory. As of 1 July 1996, the federal minimum hourly wage increased from $4.00 to a low of $4.75 in Newfoundland and a high of $7.00 in British Columbia.

8 September 1997 - The government committed $90 million (over three years) to provide one-year internships in the federal public service for unemployed youths aged 15 to 30.

23 September 1997 - In the Speech from the Throne, the government promised to work in several ways to assist youths in making a smoother transition from school to work. These ways include providing financial support for post-secondary studies; extending and broadening internship programs; developing a nation-wide mentorship program; and expanding community-based employment programs for disadvantaged youths.

19 February 1998 - The government announced that it intends to spend $120 million on Student Summer Job Action this year. This funding is expected to provide jobs to some 60,000 students.

24 February 1998 - The Minister of Finance tabled a budget containing several youth-related measures. These included the creation of a scholarships fund; a 17% tax credit on federal/provincial student loan interest payments; improvements to the Canada Student Loans Program, such as interest relief; the introduction of an education savings grant; an EI premium holiday for employers who hire youths in 1999 and 2000; and increased funding to create job opportunities for youths who lack basic education and job skills, the most disadvantaged of all unemployed youths. The federal government intends to double resources devoted to members of this group, especially those 20-24 years of age who have not completed high school.

7 December 1998 – The government announced that, commencing in the fiscal year 1999-00, permanent funding of $155 million per year would be allocated to the Youth Employment Strategy. This allocation is almost 50% higher than yearly expenditures devoted to this initiative during the first three years of operation. Funding for the strategy had been set to end on 31 March 1999.

8 February 1999 – The government announced that it intends to devote $120 million to Student Summer Job Action in 1999. It is hoped that these funds will help create summer jobs for more than 60,000 students. Last summer, this threshold was exceeded by 10,000 students.

27 January 2000 – The Minister of Human Resources Development announced that the federal government expects to spend $120 million on the Student Summer Job Action program in 2000. This amount is unchanged from last year's allocation and is projected to provide over 60,000 summer jobs for students across the country.

SELECTED REFERENCES

Betcherman, G. and R. Morissette. *Recent Youth Labour Market Experiences in Canada*. Research Paper Series No. 63, Statistics Canada, July 1994.

Canada, Ministerial Task Force on Youth. *Take on the Future: Canadian Youth in the*

World of Work. 1996.

Crompton, S. "Employment Prospects for High School Graduates." *Perspectives*, Statistics Canada, Autumn 1995.

Denton, F.T., A.L. Robb and B.G. Spencer. *Unemployment and the Labour Force Behaviour of Young People: Evidence from Canada and Ontario*. Ontario Economic Council, University of Toronto Press, 1980.

Statistics Canada, "Youths and the Labour Market." *Labour Force Update*. Spring 1997.

Sunter, D. "Youths - Waiting it Out." *Perspectives*, Statistics Canada, Spring 1994.

Table 1

UNADJUSTED YOUTH UNEMPLOYMENT RATES BY AGE GROUP AND SEX, CANADA (%)

	15-19 Years			20-24 Years			15-24 Years		
Year	Males	Females	Both Sexes	Males	Females	Both Sexes	Males	Females	Both Sexes
1990	**15.1**	**12.4**	**13.9**	**12.7**	**10.0**	**11.4**	**13.7**	**10.9**	**12.4**
1991	**18.0**	**14.5**	**16.3**	**18.9**	**11.6**	**15.4**	**18.6**	**12.8**	**15.8**
1992	**20.9**	**16.8**	**19.0**	**18.8**	**12.6**	**15.8**	**19.6**	**14.3**	**17.1**
1993	**21.5**	**16.9**	**19.3**	**18.4**	**12.6**	**15.7**	**19.6**	**14.3**	**17.1**
1994	**20.1**	**15.9**	**18.1**	**16.6**	**11.9**	**14.4**	**17.9**	**13.5**	**15.8**
1995	**19.0**	**15.8**	**17.5**	**14.6**	**11.1**	**12.9**	**16.3**	**13.0**	**14.7**
1996	**20.9**	**17.3**	**19.1**	**14.5**	**11.2**	**12.9**	**16.9**	**13.6**	**15.4**
1997	**22.2**	**19.8**	**21.1**	**14.1**	**12.1**	**13.1**	**17.2**	**15.1**	**16.2**
1998	**21.5**	**18.0**	**19.8**	**13.6**	**10.6**	**12.2**	**16.6**	**13.6**	**15.2**
1999	**19.6**	**16.7**	**18.2**	**12.6**	**9.8**	**11.3**	**15.4**	**12.5**	**14.0**
Jan.	**22.1**	**15.4**	**18.8**	**15.5**	**10.1**	**12.9**	**17.9**	**12.2**	**15.1**
Feb.	**22.3**	**17.1**	**19.7**	**14.8**	**9.1**	**12.1**	**17.6**	**12.2**	**15.0**
Mar.	**21.5**	**16.4**	**19.1**	**14.3**	**9.5**	**12.0**	**17.1**	**12.2**	**14.7**

April	22.3	19.4	20.9	15.3	10.2	12.9	18.0	13.9	16.0
May	21.1	19.5	20.3	15.4	12.8	14.2	17.6	15.4	16.6
June	16.4	18.3	17.3	11.7	11.0	11.4	13.6	13.9	13.7
July	21.1	18.9	20.0	11.0	10.2	10.6	15.4	14.0	14.7
Aug.	17.4	14.6	16.1	9.3	9.0	9.2	12.7	11.4	12.1
Sept.	18.6	16.9	17.8	10.8	10.4	10.6	13.7	13.0	13.4
Oct.	17.9	15.9	17.0	10.8	9.7	10.3	13.5	12.2	12.9
Nov.	18.4	15.9	17.2	10.4	8.1	9.3	13.4	11.2	12.4
Dec.	16.6	12.0	14.3	12.0	6.9	9.7	13.7	8.9	11.5

Revised data based on the new method of estimation and population counts based on the 1996 Census.

Source: *Labour Force Survey,* Statistics Canada.

Table 2

UNADJUSTED YOUTH UNEMPLOYMENT RATES
BY PROVINCE, BOTH SEXES (%)

Year	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	B.C.
1990	24.8	19.4	15.4	19.1	14.8	10.0	12.6	11.9	10.5	12.8
1991	27.7	22.0	19.5	20.3	18.2	14.9	14.5	13.0	11.6	14.9
1992	29.5	23.3	20.2	21.1	17.6	17.3	15.4	14.1	13.7	15.5
1993	30.6	22.8	21.4	19.6	18.8	17.4	14.9	14.0	13.4	13.9
1994	29.7	20.8	22.0	18.9	16.9	15.5	15.0	12.2	12.6	14.5
1995	26.8	19.0	18.8	17.3	16.0	14.5	12.1	11.5	11.7	14.1
1996	28.3	17.8	17.5	18.4	18.2	14.9	11.9	11.8	11.5	14.2
1997	26.1	17.7	20.9	20.4	19.3	16.3	11.5	10.3	10.9	15.2
1998	27.9	17.3	19.4	18.5	17.6	14.4	10.5	10.7	10.2	17.3

1999	27.1	18.5	18.2	16.4	15.8	13.1	10.1	11.9	11.8	14.3
Jan.	31.5	27.4	20.4	18.6	18.1	13.6	12.1	13.6	11.6	15.2
Feb.	28.2	23.3	21.6	19.9	16.3	14.7	9.8	14.1	10.4	15.9
Mar.	29.4	26.6	21.4	17.2	15.8	14.4	9.8	14.7	11.0	15.0
April	31.4	25.2	23.7	19.5	17.5	16.0	10.7	13.6	11.3	15.8
May	33.2	19.3	25.2	19.6	17.0	16.5	9.8	15.5	14.8	15.5
June	26.1	10.5	19.2	12.5	17.0	12.6	9.3	10.8	8.9	15.3
July	25.0	14.3	15.3	14.5	16.0	14.8	9.9	11.9	12.3	15.2
Aug.	21.0	10.3	14.5	13.3	14.1	10.5	9.2	10.6	12.0	12.7
Sept.	27.7	15.6	15.2	16.9	14.7	12.5	11.2	10.5	13.0	12.6
Oct.	27.8	16.3	13.9	15.1	15.0	11.7	10.9	10.2	12.1	12.3
Nov.	24.4	17.1	14.0	15.0	14.2	10.3	9.9	8.9	13.7	13.5
Dec.	19.5	16.3	14.3	15.1	14.0	9.6	9.1	8.3	11.0	12.3

Revised data based on the new method of estimation and population counts based on the 1996 Census.

Source: *Labour Force Survey,* Statistics Canada.

---

* The original version of this Current Issue Review was published in January 1982; the paper has been regularly updated since that time.

---

1 800 O-Canada

Maintained by Communications Coordination Services Branch of
Public Works and Government Services Canada

Copyright & Disclaimers

Gouvernement du Canada Government of Canada Canada

English | Contactez-nous | Aide | Recherche | Site du Canada

Quoi de neuf | Qui sommes-nous | Page d'accueil du PSD | Page d'accueil de TPSGC | Page d'accueil de DGSCC

Programme des services de dépôt

Bibliothèque du Parlement
Direction de la recherche parlementaire

82-4F

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES AU CANADA

Rédaction :
Kevin B. Kerr
Division de l'économie
Révisé le 11 février 2000

TABLE DES MATIÈRES

DÉFINITION DU SUJET

CONTEXTE ET ANALYSE

A. Facteurs cycliques

B. Facteurs non cycliques

C. Le chômage causé par les politiques en vigueur
1. L'assurance-chômage
2. Le salaire minimum

D. Faits récents concernant le marché du travail chez les jeunes

MESURES PARLEMENTAIRES

CHRONOLOGIE

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

TABLEAU 1

TABLEAU 2

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES AU CANADA*

DÉFINITION DU SUJET

Pour de nombreux jeunes (groupe d'âge 15 à 24 ans), la transition entre l'école et le travail signifie qu'ils arrivent sur le marché du travail sans spécialité, sans expérience, et sans être habitués à la recherche d'un emploi ni au courant des possibilités d'emploi qui s'offrent à eux. En conséquence, nombreux sont ceux pour qui le chômage est la première expérience du marché du travail. Cette corrélation négative entre l'âge et le chômage est bien documentée dans de nombreux pays et, comme en fait foi le niveau dea chômage chez les jeunes au pays, le Canada n'y fait pas exception. Ce problème persiste, mais il s'est atténué ces vingt dernières années, comme l'indique le rapport entre le taux de chômage des jeunes et celui des adultes. Il faut cependant signaler que depuis la récession de 1990-1991, le fossé se creuse entre le taux de chômage des jeunes et celui des adultes. Les derniers taux de chômage non désaisonnalisés chez les jeunes, répartis par âge, sexe et région, figurent aux pages 20 et 21 du présent document.

Malgré l'intérêt assez marqué que l'on porte au taux de chômage, on parle rarement de la nature et des causes du chômage. Dans le présent document, nous cherchons à combler cette lacune, en ce qui a trait au chômage actuel chez les jeunes.

CONTEXTE ET ANALYSE

Il est possible de considérer le marché du travail comme un grand marché où se retrouvent à la même enseigne demandeurs (employeurs) et fournisseurs (travailleurs). Il ne faut surtout pas oublier que les fournisseurs ne constituent pas un groupe homogène, l'âge étant la particularité d'importance la plus distinctive. Les employeurs et les travailleurs sont constamment à la recherche les uns des autres : les premiers tentent d'acquérir les services des deuxièmes, tandis que ces derniers essaient de vendre leurs services. L'impulsion à la base de ce processus est le taux de rémunération ou le prix à verser pour des services productifs. Cependant, pour bien des raisons, ce processus n'est pas instantané et nécessite que diverses périodes s'écoulent. En conséquence, certains travailleurs traversent des périodes de chômage dont la durée et la fréquence varient selon leurs compétences, le genre de travail à effectuer, le niveau de l'activité économique ainsi que l'organisation et le fonctionnement du marché du travail même.

Les travailleurs et les chômeurs constituent l'ensemble de la population active, ou l'offre de main-d'œuvre. Le chômage, en vertu de la définition de Statistique Canada, vise les personnes de 15 ans et plus qui, au cours de la semaine de l'enquête, étaient en chômage et cherchaient activement un travail, n'avaient pas cherché activement du travail au cours des quatre dernières semaines et s'attendaient à être rappelées au travail, ou n'avaient pas cherché activement un travail mais s'attendaient à occuper un nouvel emploi dans les quatre

semaines à venir.

Au cours des années 70, les facteurs démographiques sont devenus l'élément principal expliquant la tendance à la hausse du chômage chez les jeunes. Pendant cette période, le nombre de jeunes en âge de travailler (tous les jeunes âgés de 15 à 24 ans) s'est accru de façon marquée. De même, particulièrement dans le cas des jeunes travailleuses, le taux d'activité des jeunes (nombre de jeunes faisant partie de la population active (les « actifs ») par rapport au nombre de jeunes en âge de travailler) a lui aussi enregistré des augmentations appréciables pendant cette période. Il en est résulté une arrivée sans précédent de jeunes sur le marché du travail. Actuellement, le nombre de jeunes actifs est en déclin; la proportion de jeunes au sein de la population active canadienne diminue d'année en année depuis 1982. Néanmoins, le chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans demeure élevé, ce qui montre que ce problème a des causes autres que démographiques. Nous exposons ci-après un certain nombre de facteurs qui expliquent pourquoi le taux de chômage est plus élevé chez les jeunes que chez les travailleurs plus âgés.

A. Facteurs cycliques

Le faible niveau de l'activité économique est probablement la cause la plus connue du chômage. L'insuffisance de la demande, qu'on peut appeler chômage cyclique, s'explique par une demande globale insuffisante de biens et de services et n'est en rien liée à la formation ou à la répartition de la population active. Étant donné que les travailleurs doivent produire des biens et des services, la demande pour de tels biens et services diminue lors d'une baisse du niveau de l'activité économique. Habituellement associées à des conditions économiques mauvaises, les tentatives pour faire baisser le niveau du chômage attribuable à l'insuffisance de la demande font généralement appel aux instruments macro-économiques classiques, soit les politiques monétaires et les politiques fiscales. Les gouvernements, en augmentant leurs dépenses ou la masse monétaire, peuvent encourager la consommation ou les investissements afin de faire monter la demande globale et, par le fait même, la demande de main-d'œuvre. Cependant, le recours à ces politiques comme moyen de faire augmenter le niveau de l'emploi peut entrer en conflit avec une autre très important objectif, à savoir celui de parvenir à un taux d'inflation peu élevé et stable. Deux rapports sous-jacents sont à l'origine de ce conflit de politiques : le taux de variation de la rémunération est inversement proportionnel au niveau du chômage (ou au niveau de la demande excédentaire de main-d'œuvre), et le taux de changement des prix est directement proportionnel au taux de variation de la rémunération. Même si cette brève explication ne tient pas compte des prévisions inflationnistes, elle renferme l'essence du fondement théorique de ce conflit de politiques et de ce que l'on appelle souvent le taux de chômage naturel.

Le chômage attribuable à l'insuffisance de la demande est habituellement considéré comme un problème touchant toute l'économie, et, si l'on ne fixe pas d'objectifs, les tentatives pour créer des emplois pour les jeunes ont peu de chances de succès. Lorsqu'une insuffisance de la demande survient, des travailleurs adultes sont également mis à pied. Comme les employeurs sont habituellement plus intéressés, aux salaires en vigueur, à engager des travailleurs adultes qui, à leurs yeux, ont plus à offrir que les jeunes, ce sont les travailleurs adultes qui sont rappelés au travail les premiers, dès que l'économie commence à bénéficier des mesures d'encouragement prises par les gouvernements. Cette vision des choses a trouvé une certaine confirmation aux États-Unis, où l'expérience prouve que le chômage chez les jeunes diminue dans une proportion relativement faible pendant les périodes où le gouvernement stimule l'économie.

Le chômage saisonnier est un autre type de chômage lié à une demande insuffisante de main-d'œuvre. Ce sont toutefois des facteurs saisonniers plutôt qu'un malaise général de l'activité économique qui en sont la cause. Les répercussions des facteurs saisonniers sur la demande globale sont relativement minimes, mais elles gagnent en importance à l'échelon régional. Dans certaines régions, la répartition des emplois industriels et professionnels est mieux équilibrée que dans d'autres. Il ne fait aucun doute que les régions où prédominent des industries saisonnières sont plus touchées par le chômage attribuable à des facteurs saisonniers.

Le chômage saisonnier est également causé par des facteurs saisonniers touchant la disponibilité de la main-d'œuvre. C'est ce genre de situation qui préoccupe davantage les jeunes. Au terme de chaque année scolaire, de nombreux étudiants arrivent sur le marché du travail et tentent de trouver un emploi d'été. Même si beaucoup d'entre eux trouvent un emploi avant la fin de l'année scolaire, il y en a également beaucoup qui n'y parviennent pas. En conséquence, un grand nombre d'étudiants viennent grossir le nombre des chômeurs tout en cherchant à obtenir un emploi d'été, ce qui leur prend souvent plus d'un mois. À preuve, les mois de juin et juillet sont ceux où le nombre absolu de jeunes chômeurs est le plus élevé. Avec les années, la proportion relative de la population active étudiante qui retourne aux études a augmenté, de sorte que de nombreux étudiants à la recherche d'un emploi d'été traversent une période de chômage. Même si l'on ne croit pas qu'il ait une grande incidence, le nombre de chômeurs à la recherche d'un emploi d'été a eu tendance à faire augmenter le nombre annuel moyen de jeunes chômeurs. Les gouvernements offrent aux jeunes des programmes de création d'emplois d'été, et le recours continu à ces programmes contribue à diminuer l'importance de l'élément saisonnier du chômage chez les jeunes. Au niveau fédéral, le gouvernement affecte chaque année des fonds pour aider les étudiants à trouver du travail l'été. Pour 1997 et 1998, il s'est engagé à consacrer 240 millions de dollars au programme d'emplois d'été pour étudiants.

B. Facteurs non cycliques

Nous avons déjà signalé que le marché du travail est un milieu très dynamique et que ses participants ont besoin de temps avant de réaliser pleinement leurs intentions. Il n'est donc pas surprenant qu'il y ait en même temps des emplois vacants et des chômeurs. L'explication de cet état de choses est que les travailleurs qualifiés doivent réussir à découvrir ces emplois; on parle alors de chômage frictionnel. Les chômeurs se renseignent sur les emplois à pourvoir, tandis que les employeurs sélectionnent des travailleurs parmi le grand nombre de postulants. Cette recherche n'est pas sans frais (son coût étant établi en termes de production perdue), et elle nécessite évidemment du temps. Au début des années 70, on croyait que le chômage frictionnel représentait une partie appréciable du chômage total; à ce moment-là, on estimait qu'environ un tiers du chômage au Canada était frictionnel et que ce niveau était certainement lié à l'importance de la demande excédentaire sur les marchés du travail régionaux (il serait donc plus élevé en Alberta que, par exemple, à Terre-Neuve). De nos jours, on ne pense pas qu'il ait une incidence aussi marquée sur le taux de chômage, étant donné l'augmentation, au cours de la dernière décennie, de l'influence relative des facteurs structurels sur le chômage au Canada.

Pour plusieurs raisons, on croit que c'est chez les jeunes que le chômage frictionnel est le plus élevé. Au début, la plupart des jeunes sont désordonnés dans leur quête d'un emploi et passent du temps à « apprendre » avant que leur recherche ne produise des fruits. Les jeunes

ont également des liens moins solides avec le marché du travail. Ils semblent avoir plus de possibilités de travailler que bien des chômeurs adultes, et, en conséquence, il leur arrive plus souvent de quitter la population active, puis d'y revenir. Par exemple, une jeune personne n'assume pas habituellement les mêmes responsabilités financières que la plupart des travailleurs adultes; ainsi, elle peut choisir de travailler pendant un certain temps, puis de quitter la population active afin de voyager ou de retourner aux études. Quel que soit le motif, lorsqu'ils reviennent sur le marché du travail, la plupart des jeunes doivent chercher activement un emploi.

Un autre motif pour lequel on estime que c'est chez les jeunes que le chômage frictionnel est le plus élevé, c'est que ce sont ceux qui ont le plus à gagner. En d'autres termes, les périodes où ils recommencent à chercher un emploi durent plus longtemps, et la mise en valeur de leurs premières années d'acquisition de compétences et d'expérience influent grandement sur l'ensemble des gains qu'ils toucheront pendant leur vie. Lorsqu'un jeune arrive pour la première fois sur le marché du travail, il n'a que peu de compétences ou d'autres avantages (par exemple, l'expérience) à offrir aux employeurs éventuels. À mesure qu'il acquiert des compétences plus intéressantes, il se met à la recherche d'un emploi mieux rémunéré. Dans bien des cas, ces changements d'emplois ou ce « magasinage » créent des périodes temporaires de chômage frictionnel.

Une autre explication à la coexistence des emplois vacants et du chômage est que certains chômeurs ne sont pas qualifiés pour occuper tel ou tel poste, ou qu'ils le sont mais ne peuvent l'accepter parce qu'ils en sont éloignés géographiquement; c'est ce que l'on appelle le chômage structurel. Sur le plan de la durée, la distinction entre le chômage frictionnel et le chômage structurel est en quelque sorte arbitraire, le chômage étant structurel lorsqu'il est de longue durée. Le chômage structurel est un problème important, parce qu'il semble s'aggraver et qu'il est plus long à corriger.

L'emplacement des industries, les techniques de production et les tendances de consommation changent avec le temps. De ce fait, la main-d'œuvre ainsi que d'autres facteurs de production doivent aussi changer. Si les particularités qualitatives propres à l'offre de main-d'œuvre ou à son emplacement ne s'adaptent pas assez rapidement, il en résulte du chômage structurel. Par le passé, l'immigration représentait souvent un bassin de main-d'œuvre qualifiée (principalement chez les cols bleus). De nombreux facteurs ont contribué au problème actuel du chômage structurel au pays : la longue période pendant laquelle le Canada a pratiqué une politique qui encourageait « l'importation » plutôt que la « formation » de travailleurs qualifiés, l'accent mis sur la formation régulière, le coût actuel d'une formation qui n'est pas propre à une entreprise donnée, surtout dans les entreprises dont les employés sont syndiqués, et une foule d'autres motifs.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, une personne en chômage structurel est une personne qualifiée mais sans travail parce qu'elle est éloignée géographiquement des emplois disponibles. La répartition de la croissance économique au Canada est loin d'être uniforme. Par conséquent, certaines personnes doivent déménager pour pouvoir trouver du travail dans leurs occupations respectives. Il n'y a pas de mobilité sans frais et, dans bien des cas, même si quelqu'un peut réaliser des gains financiers importants, les risques sont élevés et l'incertitude est grande. En outre, le Canada est un grand pays, et les déménagements entraînent souvent la séparation de la famille et des amis. Quoi qu'il en soit, un marché du travail efficace nécessite le déplacement de la main-d'œuvre vers les endroits où la demande est forte, surtout s'il s'agit d'une main-d'œuvre très qualifiée et en chômage.

Le chômage structurel touchant les travailleurs « immobiles » (qui ne peuvent déménager) n'est probablement pas aussi aigu chez les jeunes que chez les adultes. On considère généralement que les jeunes chômeurs qui possèdent les compétences recherchées ailleurs sont plus souples et s'adaptent mieux que les adultes et, en conséquence, sont plus aptes à se déplacer. En outre, comme la mobilité assure des revenus à la plupart des jeunes, la période pendant laquelle ils peuvent en bénéficier est plus longue et, en conséquence, ils ont tout intérêt à se déplacer. Cependant, il ne faut pas en déduire que le chômage structurel ne frappe pas les jeunes. Un des motifs souvent mentionnés pour expliquer pourquoi les jeunes sont touchés par ce genre de chômage a trait à la question de l'assurance-chômage, un sujet qui sera abordé plus loin.

Malgré l'amélioration constante de la situation relative des jeunes travailleurs sur le marché du travail depuis le début de la dernière décennie, bon nombre de Canadiens estiment que l'avenir des jeunes d'aujourd'hui est plus incertain pour ce qui est de la recherche d'un emploi stable et de la sécurité économique. Même si les faits montrent que l'avenir s'annonce difficile pour certains jeunes travailleurs, il ne semble pas en être ainsi pour tous les jeunes travailleurs. L'écart entre le taux de chômage des jeunes possédant un diplôme universitaire et le taux de chômage total était de 4,6 points de pourcentage en 1998. À l'aide de la même comparaison relative, on constate que la situation, sur le marché du travail, des jeunes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires se traduit par un écart de 8 points de pourcentage. De toute évidence, les jeunes travailleurs peu instruits ne possèdent pas les compétences exigées sur le marché du travail. De plus, il est certain que le fait qu'il faille posséder de plus en plus de compétences pour occuper un emploi compliquera davantage la vie des jeunes qui quittent l'école tôt. D'après Développement des ressources humaines Canada, environ le cinquième des emplois créés entre 1995 et 2000 exigeront des compétences en gestion, 20 p. 100 exigeront un diplôme universitaire et 20 p. 100, un diplôme d'études collégiales ou un certificat de compétence professionnelle. Dans près d'un tiers des cas, on s'attendra à ce que les candidats à ces postes aient terminé leurs études secondaires. Autrement dit, les personnes qui n'auront pas leur diplôme d'études secondaires continueront d'avoir de la difficulté à trouver un emploi. En 1998, ceux qui abandonnaient tôt leurs études représentaient 43 p. 100 de l'ensemble des jeunes chômeurs; ce groupe affichait un taux de chômage de 22,7 p. 100, soit 1,5 fois le taux annuel moyen pour l'ensemble des jeunes.

C. Le chômage causé par les politiques en vigueur

1. L'assurance-chômage

Peu après la révisions du régime d'assurance-chômage en 1971, certains ont laissé entendre que le programme entravait le fonctionnement « normal » du marché du travail. Du côté de la demande, le programme permet aux employeurs de garder leurs effectifs pendant une période creuse provisoire et, par conséquent, d'éviter les coûts liés au recrutement et à la formation des travailleurs lorsque la production revient à son niveau normal. Les employeurs, sachant que le revenu des travailleurs est en partie protégé, hésitent moins à procéder à des mises à pied qu'ils ne le feraient si la situation était différente.

Cependant, il est plus important de connaître les effets du programme du côté de l'offre. Le programme vise à assurer un revenu aux travailleurs en chômage, afin de leur permettre des

périodes de recherche plus longues et plus efficaces. Toutefois, en raison du niveau de l'aide fournie, des conditions d'admissibilité et de la structure des prestations du programme, certaines personnes prétendent qu'il a causé une augmentation du taux de chômage, tant frictionnel que structurel, chez les travailleurs immobiles. On prétend aussi que le chômage frictionnel progressé parce que les prestations d'assurance-chômage encouragent certaines personnes à accepter du chômage rémunéré plus souvent et pour des périodes plus longues. En outre, on croit que le programme a attiré sur le marché du travail des personnes qui cherchent simplement à avoir droit aux prestations. Nombreux sont ceux qui prétendent que le taux de chômage structurel a augmenté parce que le programme réduit, pour certaines personnes, l'encouragement financier que représente un déplacement vers les endroits où leurs compétences sont en grande demande. En conséquence, la durée de leur période de chômage est prolongée. On estime que cette situation est plus aiguë chez les chômeurs qui vivent dans les endroits où la période d'admissibilité aux prestations a été prolongée en raison d'un taux de chômage plus élevé.

Bien que le programme d'assurance-chômage ait été sans aucun doute bénéfique à de nombreuses personnes au Canada, la plupart des études concernant son incidence sur la population active concluent que la révision de 1971 a entraîné une augmentation du chômage global. Une étude portant sur cette question, pour ce qui est des jeunes, montre que la révision de 1971 a eu une incidence sur le niveau de chômage chez les jeunes, particulièrement chez les femmes de 20 à 24 ans.

En juillet 1996, la *Loi sur l'assurance-chômage* a été remplacée par la *Loi sur l'assurance emploi*. En vertu de ce nouveau régime, l'admissibilité aux prestations et la durée de ces dernières reposent non plus sur le nombre de semaines, mais sur le nombre d'heures d'emploi assurable. Pour bon nombre de personnes, cette modification a en fait rendu les conditions d'admissibilité plus difficiles. C'est particulièrement vrai dans le cas des personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active car, pour avoir droit à des prestations, elles doivent justifier de 900 heures et non plus de 20 semaines d'emploi assurable (à raison d'un minimum de 15 heures par semaine). Les prestations hebdomadaires maximales ont été réduites, et les prestations hebdomadaires sont maintenant calculées par rapport à une période fixe appelée « période de base », dont la durée dépend du taux régional de chômage. Dans le régime d'assurance-emploi, le taux de prestations hebdomadaires correspond à 55 p. 100 de la rémunération assurable moyenne; cependant, ce taux peut diminuer jusqu'à 50 p. 100 de la rémunération, selon les faits relatifs à la demande du prestataire. En ce qui concerne le financement du programme, le Compte d'assurance-emploi peut maintenant conserver un excédent de manière à réduire le plus possible les fluctuations des taux de cotisation pendant le cycle économique.

En plus des importantes dispositions susmentionnées, la réorganisation du régime d'assurance prévoit des lignes directrices pour le versement des prestations d'emploi (il était question, auparavant, d'utilisation des fonds de l'assurance-chômage à des fins productives). L'aide financière accordée en vertu des prestations d'emploi comprend les subventions, les contributions, les prêts et les bons. Sont admissibles à ces prestations, outre les personnes actuellement admissibles aux prestations régulières, les personnes qui ont reçu des prestations régulières au cours des trois dernières années et celles qui ont reçu des prestations de maternité ou des prestations parentales au cours des cinq dernières années. En mai 1996, le ministre du Développement des ressources humaines a offert à tous les gouvernements des provinces et des territoires d'assumer la responsabilité des prestations d'emploi.

Comme on le sait, diverses modifications ont été apportées au programme d'assurance-chômage (d'assurance-emploi) depuis 1971, et bon nombre d'entre elles visaient à réduire les effets négatifs de ce programme. Selon un document de travail publié récemment par le ministère des Finances, les effets négatifs associés au programme actuel sont semblables à ceux qui existaient avant la réforme de 1971, sinon d'une importance moindre.

2. Le salaire minimum

Une autre politique qui se rattache directement à la question du chômage chez les jeunes est la législation sur le salaire minimum. La majeure partie de la législation touchant le secteur concerné (les employés visés par une loi sur le salaire minimum) est de compétence provinciale; cependant, le gouvernement fédéral contrôle la législation sur le salaire minimum pour les travailleurs visés par le *Code canadien du travail*.

En théorie, le salaire minimum peut entraîner une augmentation de l'emploi, si les entreprises du secteur concerné ne se font pas concurrence sur le marché du travail; tel est le cas lorsqu'une entreprise peut contrôler le salaire versé à la main-d'œuvre parce qu'elle est le seul acheteur (monopsone). En pratique toutefois, le raisonnement favorisant une législation sur le salaire minimum pour contrer le monopsone ne reçoit pas beaucoup d'appuis; en conséquence, un salaire minimum supérieur au taux déterminé par le jeu de la concurrence aura tendance à faire diminuer le niveau d'emploi dans le secteur concerné (effet de déplacement de la main-d'œuvre).

Habituellement, les bas salariés du secteur concerné n'ont pas de compétences particulières, ne sont pas formés et, dans bien des cas, sont moins liés à la population active. En conséquence, pour obtenir un emploi dans ce secteur, les jeunes qui ont moins d'expérience mais qui ont les mêmes caractéristiques doivent faire concurrence à des travailleurs adultes ayant plus d'expérience. Il convient toutefois de noter que certaines provinces ont institué des taux de inférieurs au salaire minimum, c'est-à-dire un salaire minimum pour certaines catégories de travailleurs, comme les jeunes travailleurs. On cherche ainsi à réduire le niveau de concurrence avec les adultes. Cependant, dans la plupart des cas, l'écart de salaire ne s'applique qu'aux travailleurs âgés de moins de 17 ans, ce qui élimine la grande majorité des jeunes.

Les avis sont plutôt partagés en ce qui concerne les répercussions du salaire minimum sur le taux de chômage global, même si la plupart des études parlent, sans ambiguïté, d'un effet de déplacement de la main-d'œuvre. Dans une étude relativement récente où l'on tentait de mesurer les répercussions du salaire minimum sur le chômage chez les moins de 20 ans, on a conclu que, de 1956 à 1975, le salaire minimum a fait augmenter le taux de chômage chez les hommes et les femmes de 0,8 et 1,6 point respectivement. Il ne fait aucun doute que, au fil des ans, le salaire minimum a fait croître les revenus de certains travailleurs, mais qu'il a également limité le niveau de l'emploi dans le secteur concerné. Bien que le salaire minimum ait régressé par rapport au salaire industriel moyen dans la plupart des provinces au cours des années 80, certaines provinces et territoires (comme la Colombie-Britannique et les Territoires du Nord-Ouest) ont sensiblement augmenté leur taux de salaire minimum depuis 1990. C'est particulièrement vrai dans le cas du salaire minimum fédéral qui, au 1er juillet 1996, s'est aligné sur le taux de salaire minimum en vigueur dans chaque province et chaque territoire. Par suite de ce changement, le taux de salaire minimum fédéral est passé de 4 $ l'heure à 4,75 $ l'heure à Terre-Neuve (taux le plus bas) et s'est élevé à 7 $ l'heure en

Colombie-Britannique (taux le plus élevé). Étant donné que cette mesure ne prévoit pas de taux inférieur au salaire minimum pour les jeunes travailleurs, on s'attend à ce qu'ils soient les plus touchés par ce changement.

D. Faits récents concernant le marché du travail chez les jeunes

Comme l'indique le graphique 1, la situation des jeunes sur le marché du travail s'est nettement améliorée au cours du deuxième semestre de 1999. Entre le deuxième et le quatrième trimestre de 1999, le nombre de jeunes occupés a augmenté de 2,1 p. 100 (45 000). Au cours de cette période, le pourcentage des jeunes de 15 à 24 ans qui avaient un emploi – c'est-à-dire le taux d'emploi – a augmenté de près d'un point pour atteindre un niveau désaisonnalisé de 55,3 p. 100 au dernier trimestre de l'année.

Le nombre de jeunes chômeurs a aussi diminué durant la deuxième moitié de 1999. Le plus important déclin s'est produit au troisième trimestre, comme le montre le graphique 1. Entre le deuxième et le quatrième trimestre de 1999, le nombre de jeunes chômeurs a diminué de 29 000 (7,7 p. 100). La forte croissance de l'emploi et la diminution du chômage ont contribué conjointement à faire baisser le taux de chômage désaisonnalisé de ce groupe d'âge de 14,5 p. 100, au deuxième trimestre de 1999, à 13,3 p. 100, au dernier trimestre de l'année. Il s'agit du plus bas taux trimestriel enregistré depuis le troisième trimestre de 1990.

Comme le montre le graphique 2, la situation des jeunes sur le marché du travail s'est améliorée dans toutes les régions du pays au cours du second semestre de 1999. Le taux de chômage désaisonnalisé chez les jeunes des provinces de l'Atlantique a reculé de près de 1,3 point entre le deuxième et le quatrième trimestre l'an dernier, diminuant de 19,4 p. 100 à 18,1 p. 100. Dans les provinces du Centre, le taux de chômage chez les jeunes a connu la plus importante baisse au cours de cette période, diminuant de 14,8 p. 100 à 13,1 p. 100. La baisse du taux de chômage des jeunes dans les provinces de l'Ouest a été négligeable comparativement à celle connue ailleurs au pays, diminuant de 12,8 p. 100, au deuxième trimestre, à 12,7 p. 100, au quatrième trimestre de 1999. Pour la deuxième année consécutive, le Manitoba a enregistré le plus bas taux de chômage annuel chez les jeunes (10,1 p. 100) en 1999.

MESURES PARLEMENTAIRES

Il y a longtemps que le gouvernement a pour objectif une utilisation complète des ressources humaines du Canada. Toutefois, il n'a jamais établi de politique visant expressément les jeunes sur le marché du travail.

À moins d'être membres du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, la plupart des députés étudient rarement des documents traitant de façon précise des jeunes sur le marché du travail. Le 11 décembre 1984, une occasion unique a été offerte à douze sénateurs : on a en effet établi un Comité spécial chargé d'étudier les problèmes et préoccupations des jeunes Canadiens. Dans son rapport final, le Comité spécial a présenté un certain nombre de recommandations préconisant, entre autres, la réduction de l'analphabétisme chez les jeunes, l'extension des programmes d'alternance travail-études et l'établissement d'un programme jeunesse national de service volontaire à la communauté. Récemment, le projet de loi C-12 (*Loi concernant l'assurance-emploi au Canada*) a été

examiné par le Parlement et a reçu la sanction royale le 20 juin 1996. Parmi les changements apportés, mentionnons le resserrement marqué des conditions d'admissibilité des personnes qui se joignent à la population active, dont bon nombre sont des jeunes. Cette mesure ainsi qu'une série d'autres visant à réaliser des économies permettront d'augmenter les fonds destinés à la formation et à la création d'emplois, que l'on appelle globalement les prestations d'emploi.

Graphique 1

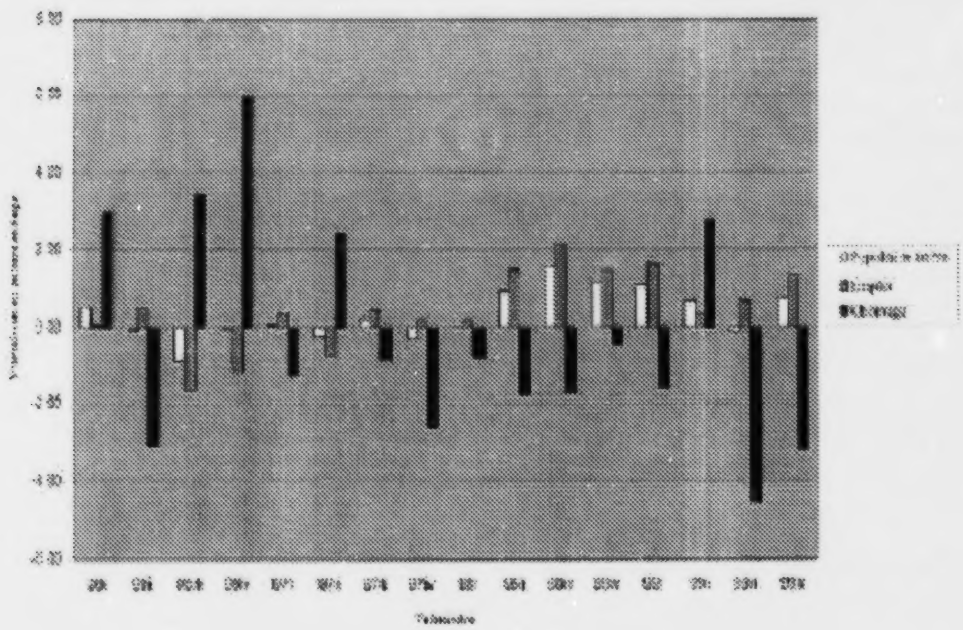

Graphique 2

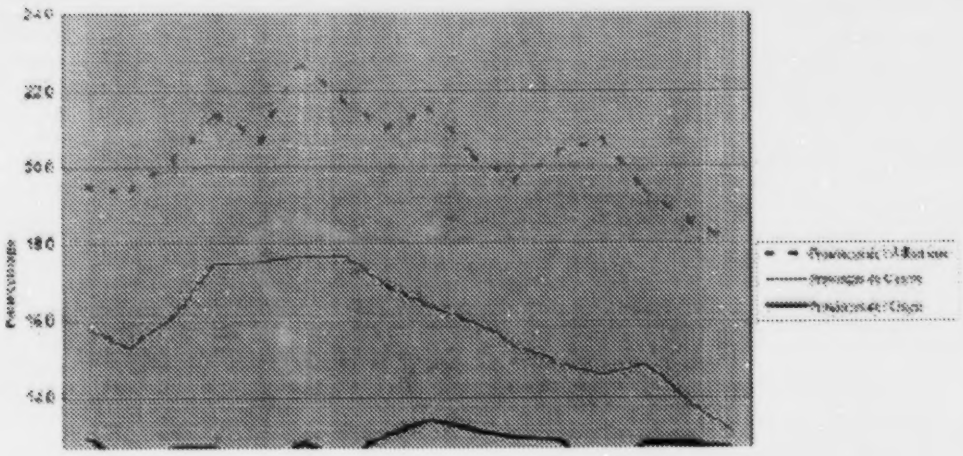

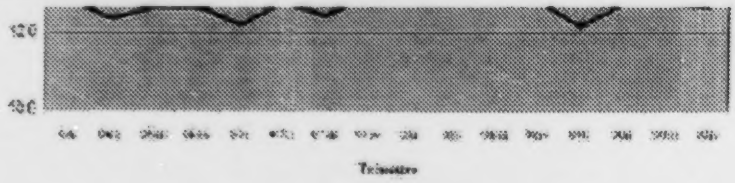

CHRONOLOGIE

19 février 1986 - Le Comité sénatorial spécial sur la jeunesse dépose au Sénat son rapport intitulé *Jeunesse : Un plan d'action*.

3 décembre 1986 - Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration dépose le rapport de la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage (Commission Forget). Les recommandations du document portent surtout sur la réforme de l'assurance-chômage, mais certaines traitent du développement des ressources humaines, et deux d'entre elles visent particulièrement les jeunes. Le rapport fait état de la nécessité de coopérer avec les gouvernements provinciaux pour assurer à tous les jeunes un niveau de scolarisation minimale élevé et propose que le ministre d'État à la Jeunesse songe à instaurer un programme exhaustif de perspectives pour les jeunes.

1er décembre 1987 - Certaines des recommandations du rapport récent du Sous-comité sénatorial de la formation et de l'emploi *(En formation, il n'y a que le travail qui vaille)* seraient certainement avantageuses pour les jeunes, particulièrement en ce qui concerne la nécessité de s'attaquer à l'analphabétisme chez les jeunes et de mettre sur pied des programmes d'enseignement et de formation plus élaborés instaurant une collaboration entre l'école et l'industrie.

12 janvier 1988 - Le ministre d'État (Jeunesse) annonce que le gouvernement affectera 180 millions de dollars au programme Défi 88. Environ 70 p. 100 de cette somme (127 millions de dollars) seront consacrés au volet Emplois d'été/Expérience de travail.

27 janvier 1989 - Le ministre d'État (Jeunesse) annonce que le gouvernement a l'intention d'affecter 198,9 millions de dollars au programme Défi 89. De cette somme, 119 millions de dollars seront consacrés au plus important volet du programme, Emplois d'été/Expérience de travail.

11 avril 1989 - Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration annonce les détails de la Stratégie gouvernementale de mise en valeur de la main-d'œuvre. Cette dernière porte surtout sur la réforme du Régime d'assurance-chômage, mais elle consiste en outre en une mesure visant à augmenter de 100 millions de dollars, au cours du prochain exercice financier, les dépenses relatives au perfectionnement des compétences au niveau des débutants. Dans l'ensemble, l'argent serait consacré à la formation d'apprentissage et à l'alternance travail-études.

9 février 1990 - La ministre de l'Emploi et de l'Immigration annonce le montant des crédits qui seront affectés à Défi 90 (125,9 millions de dollars) et à un programme quinquennal de

296 millions de dollars intitulé Projet national d'incitation à la poursuite des études. Quelque 47 millions de dollars y seront consacrés en 1990-1991.

23 octobre 1990 - Le projet de loi C-21 reçoit la sanction royale et le gouvernement peut donc commencer à mettre en œuvre sa Stratégie de mise en valeur de la main-d'œuvre. En vertu d'une partie de cette stratégie, des sommes supplémentaires (100 millions de dollars) doivent être consacrées à la formation au niveau des débutants.

4 février 1991 - Le ministre d'État à la Jeunesse, à la Condition physique et au Sport amateur annonce que 143 millions de dollars seront alloués au Programme Défi 1991. Le volet Emplois d'été/Expérience de travail recevra pour sa part 80 millions de dollars, le Programme d'ateliers d'orientation au travail, 35,2 millions de dollars, Prêts aux étudiants, 942 000 dollars, la Promotion des initiatives privées, 805 000 dollars, le Programme des stagiaires autochtones, 2,3 millions de dollars et les Centres d'emploi du Canada pour les jeunes, 9,7 millions de dollars; le reste de la somme sera affecté aux coûts de mise en œuvre des programmes.

29 octobre 1991 - Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration annoncent l'Initiative de la prospérité, un processus exhaustif de consultations destiné à permettre de trouver des mesures visant à accroître la compétitivité du Canada sur la scène internationale. L'un des principaux aspects de cette initiative est le perfectionnement des ressources humaines. Comme l'enseignement et la formation déterminent en partie la capacité de production et le potentiel de rémunération de la population active, ces consultations sont importantes pour les jeunes du Canada, notamment ceux qui ne réussissent pas à terminer des études de base.

18 mars 1992 - Le ministre d'État à la Jeunesse, à la Condition physique et au Sport amateur annonce l'affectation de 96,7 millions de dollars au programme Défi 92. Ce montant est considérablement inférieur à celui de l'année dernière; il convient toutefois de noter que les projets Ateliers d'orientation au travail ne seront plus financés en tant que volet du programme Défi. À compter de 1992-1993, ces dépenses seront incorporées au volet Point de départ, dans le cadre de l'initiative L'école avant tout. En 1992-1993, environ 53,7 millions de dollars seront mis à la disposition des jeunes dans le cadre du volet Point de départ.

29 octobre 1992 - Le Groupe de travail sur la prospérité publie son rapport intitulé *Innove pour l'avenir : Un plan d'action pour la prospérité du Canada*. Le rapport décrit les mesures à prendre pour mieux préparer les jeunes au monde du travail.

24 février 1993 - Le ministre d'État (Jeunesse, Condition physique et Sport amateur) annonce qu'une somme de 101,9 millions de dollars sera attribuée au Programme Défi 1993. Cette somme est ventilée comme suit : Emplois d'été/Expérience de travail, 88 millions de dollars; Prêts aux étudiants entrepreneurs, 1,14 million de dollars; Promotion des initiatives privées, 0,8 million de dollars; Centres d'emploi du Canada pour étudiants, 9,6 millions; et Programme des stagiaires autochtones, 2,4 millions.

18 janvier 1994 - Dans le discours du Trône, le gouvernement annonce son intention de créer un Service jeunesse pour donner de l'emploi aux jeunes et pour concevoir, en collaboration avec les provinces et le secteur privé, des projets visant à mieux préparer les

jeunes à faire la transition entre l'école et le marché du travail.

15 avril 1994 - Le gouvernement annonce les bases d'une stratégie d'emploi et d'acquisition du savoir. Cette stratégie comporte six volets : le Service jeunesse Canada, le Programme des jeunes stagiaires, le Programme d'emploi d'été, le nouveau Programme canadien de prêts aux étudiants, les Initiatives liées à l'acquisition du savoir et l'École avant tout. Le budget prévu pour sa mise en œuvre s'élève à 684,5 millions de dollars en 1994-1995, dont près de 70 p. 100 est destiné au financement des prêts aux étudiants.

23 juin 1994 - La *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* reçoit la sanction royale, ce qui ouvre la voie à un relèvement des plafonds des prêts et à d'autres réformes du régime. À partir du début d'août, le montant hebdomadaire maximal des prêts aux étudiants à temps plein passera de 105 à 165 $ et le plafond des prêts aux étudiants à temps partiel sera porté de 2 500 à 4 000 $.

17 mars 1995 - La Secrétaire d'État (Formation et Jeunesse) annonce que 90,1 millions de dollars seront consacrés au Programme Objectif emplois d'été pour étudiants en 1995 afin de créer 44 500 emplois d'été pour les étudiants des niveaux secondaire et postsecondaire.

6 mars 1996 - Dans le cadre de son budget, le ministre des Finances annonce que le gouvernement compte dépenser 165 millions de dollars de plus, sur une période de trois ans, pour encourager les jeunes à faire des études et à acquérir des compétences. Pendant la même période, 350 millions de dollars seront en outre réaffectés à l'amélioration des perspectives d'emploi chez les jeunes. Une partie de ces fonds servira à doubler le montant de l'aide allouée à la création d'emplois d'été pour étudiants en 1996-1997.

20 juin 1996 - Le projet de loi C-12 (*Loi concernant l'assurance-emploi au Canada*) reçoit la sanction royale et remplace la *Loi sur l'assurance-chômage*.

1er juillet 1996 - Le Décret de 1996 sur le salaire horaire minimum entre en vigueur. Par suite de ce changement, le salaire minimum fédéral s'aligne sur le taux de salaire minimum général de chaque province et de chaque territoire. Au 1er juillet 1996, le salaire horaire minimum fédéral passe de 4 à 4,75 $ à Terre-Neuve (taux le plus bas) et s'élève à 7 $ en Colombie-Britannique (taux le plus élevé).

8 septembre 1997 - Le gouvernement consacre 90 millions de dollars (sur trois ans) à la mise sur pied de stages d'un an dans la fonction publique fédérale à l'intention des jeunes chômeurs de 15 à 30 ans.

23 septembre 1997 - Dans le Discours du Trône, le gouvernement promet d'œuvrer de diverses façons pour aider les jeunes à faire plus facilement la transition de l'école au marché de travail : fournir un soutien financier pour les études postsecondaires; accroître et élargir les programmes de stages; mettre sur pied un programme d'encadrement à l'échelle du pays; et accroître les programmes communautaires d'emploi pour les jeunes défavorisés.

19 février 1998 - Le gouvernement annonce son intention d'affecter 120 millions de dollars au programme Objectif emploi d'été pour étudiants cette année. Ces fonds devraient permettre de fournir des emplois à quelque 60 000 étudiants.

24 février 1998 - Le ministre des Finances dépose un budget qui comporte plusieurs mesures

destinées aux jeunes. On prévoit, par exemple, créer un fonds de bourses d'études; accorder un crédit d'impôt de 17 p. 100 à l'égard des intérêts versés sur les prêts fédéraux/provinciaux aux étudiants; améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants grâce notamment à une exemption d'intérêts; accorder une subvention pour l'épargne-études; faire bénéficier les employeurs qui embauchent des jeunes en 1999 et en 2000 d'un congé de cotisations à l'assurance-emploi; investir davantage pour améliorer les perspectives d'emploi des jeunes peu scolarisés et dépourvus d'aptitudes professionnelles, qui sont les plus défavorisés de tous les jeunes chômeurs. Le gouvernement fédéral entend doubler les ressources consacrées aux membres de ce groupe, en particulier les jeunes de 20 à 24 ans qui n'ont pas terminé leurs études secondaires.

7 décembre 1998 - Le gouvernement annonce qu'à partir de l'exercice 1999-2000, la Stratégie d'emploi des jeunes bénéficiera d'un financement permanent de 155 millions de dollars par année. Cette affectation de crédits représente presque 50 p. 100 de plus d'argent que les dépenses annuelles consacrées à la Stratégie dans ses trois premières années de fonctionnement. Le financement de la Stratégie devait prendre fin le 31 mars 1999.

8 février 1999 - Le gouvernement annonce son intention d'affecter 120 millions de dollars au programme Objectif emplois d'été pour étudiants 1999. On espère que ces fonds aideront à créer des emplois d'été pour plus de 60 000 étudiants. L'été précédent, 70 000 étudiants ont trouvé un emploi d'été grâce à ce programme.

27 janvier 2000 – La ministre du Développement des ressources humaines annonce que le gouvernement fédéral prévoit consacrer, en 2000, 120 millions de dollars au programme Objectif emplois d'été pour étudiants. Ce montant, identique à celui consacré à ce programme l'an dernier, devrait contribuer à la création de plus de 60 000 emplois d'été pour étudiants dans tout le pays.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Betcherman, G. et R. Morissette. *Expériences récentes des jeunes sur le marché du travai au Canada*. Document de recherche, n° 63. Statistique Canada, juillet 1994.

Canada, Groupe de travail ministériel sur la jeunesse. *Prendre l'avenir en charge : l jeunesse du Canada dans le monde du travail*. 1996.

Crompton, S. « Perspectives d'emploi des diplômés du secondaire ». *L'emploi et le reven en perspective*. Statistique Canada, automne 1995.

Denton, F.T., A.L. Robb et B.G. Spencer. *Unemployment and the Labour Force Behavior o of Young People: Evidence from Canada and Ontario*. Conseil économique de l'Ontario, University of Toronto Press, 1980.

Statistique Canada. «;Les jeunes et le marché du travail ». *Le point sur la population active*. Printemps de 1997.

Sunter, D. « Les jeunes en attente... ». *L'emploi et le revenu en perspective*. Statistique Canada, printemps 1994.

Tableau 1

TAUX DE CHÔMAGE BRUTS CHEZ LES JEUNES PAR GROUPE D'ÂGE ET PAR SEXE, AU CANADA (EN POURCENTAGE)

	15-19 ans			20-24 ans			15-24 ans		
Année	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes
1990	15,1	12,4	13,9	12,7	10,0	11,4	13,7	10,9	12,4
1991	18,0	14,5	16,3	18,9	11,6	15,4	18,6	12,8	15,8
1992	20,9	16,8	19,0	18,8	12,6	15,8	19,6	14,3	17,1
1993	21,5	16,9	19,3	18,4	12,6	15,7	19,6	14,3	17,1
1994	20,1	15,9	18,1	16,6	11,9	14,4	17,9	13,5	15,8
1995	19,0	15,8	17,5	14,6	11,1	12,9	16,3	13,0	14,7
1996	20,9	17,3	19,1	14,5	11,2	12,9	16,9	13,6	15,4
1997	22,2	19,8	21,1	14,1	12,1	13,1	17,2	15,1	16,2
1998	21,5	18,0	19,8	13,6	10,6	12,2	16,6	13,6	15,2
1999	19,6	16,7	18,2	12,6	9,8	11,3	15,4	12,5	14,0
janv.	22,1	15,4	18,8	15,5	10,1	12,9	17,9	12,2	15,1
févr.	22,3	17,1	19,7	14,8	9,1	12,1	17,6	12,2	15,0
mars	21,5	16,4	19,1	14,3	9,5	12,0	17,1	12,2	14,7
avril	22,3	19,4	20,9	15,3	10,2	12,9	18,0	13,9	16,0
mai	21,1	19,5	20,3	15,4	12,8	14,2	17,6	15,4	16,6
juin	16,4	18,3	17,3	11,7	11,0	11,4	13,6	13,9	13,7
juill.	21,1	18,9	20,0	11,0	10,2	10,6	15,4	14,0	14,7
août	17,4	14,6	16,1	9,3	9,0	9,2	12,7	11,4	12,1
sept.	18,6	16,9	17,8	10,8	10,4	10,6	13,7	13,0	13,4
oct.	17,9	15,9	17,0	10,8	9,7	10,3	13,5	12,2	12,9
nov.	18,4	15,9	17,2	10,4	8,1	9,3	13,4	11,2	12,4

déc.	16,6	12,0	14,3	12,0	6,9	9,7	13,7	8,9	11,5

Données révisées fondées sur la nouvelle méthode de calcul et sur les chiffres de population du recensement de 1996.

Source: Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

Tableau 2
TAUX DE CHÔMAGE BRUTS CHEZ LES JEUNES PAR PROVINCE, POUR LES DEUX SEXES (EN POURCENTAGE)

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
1990	24,8	19,4	15,4	19,1	14,8	10,0	12,6	11,9	10,5	12,8
1991	27,7	22,0	19,5	20,3	18,2	14,9	14,5	13,0	11,6	14,9
1992	29,5	23,3	20,2	21,1	17,6	17,3	15,4	14,1	13,7	15,5
1993	30,6	22,8	21,4	19,6	18,8	17,4	14,9	14,0	13,4	13,9
1994	29,7	20,8	22,0	18,9	16,9	15,5	15,0	12,2	12,6	14,5
1995	26,8	19,0	18,8	17,3	16,0	14,5	12,1	11,5	11,7	14,1
1996	28,3	17,8	17,5	18,4	18,2	14,9	11,9	11,8	11,5	14,2
1997	26,1	17,7	20,9	20,4	19,3	16,3	11,5	10,3	10,9	15,2
1998	27,9	17,3	19,4	18,5	17,6	14,4	10,5	10,7	10,2	17,3
1999	27,1	18,5	18,2	16,4	15,8	13,1	10,1	11,9	11,8	14,3
janv.	31,5	27,4	20,4	18,6	18,1	13,6	12,1	13,6	11,6	15,2
févr.	28,2	23,3	21,6	19,9	16,3	14,7	9,8	14,1	10,4	15,9
mars	29,4	26,6	21,4	17,2	15,8	14,4	9,8	14,7	11,0	15,0
avril	31,4	25,2	23,7	19,5	17,5	16,0	10,7	13,6	11,3	15,8
mai	33,2	19,3	25,2	19,6	17,0	16,5	9,8	15,5	14,8	15,5
juin	26,1	10,5	19,2	12,5	17,0	12,6	9,3	10,8	8,9	15,3
juill.	25,0	14,3	15,3	14,5	16,0	14,8	9,9	11,9	12,3	15,2
août	21,0	10,3	14,5	13,3	14,1	10,5	9,2	10,6	12,0	12,7
sept.	27,7	15,6	15,2	16,9	14,7	12,5	11,2	10,5	13,0	12,6

oct.	**27,8**	**16,3**	**13,9**	**15,1**	**15,0**	**11,7**	**10,9**	**10,2**	**12,1**	**12,3**
nov.	**24,4**	**17,1**	**14,0**	**15,0**	**14,2**	**10,3**	**9,9**	**8,9**	**13,7**	**13,5**
déc.	**19,5**	**16,3**	**14,3**	**15,1**	**14,0**	**9,6**	**9,1**	**8,3**	**11,0**	**12,3**

Données révisées fondées sur la nouvelle méthode de calcul et sur les chiffres de population du recensement de 1996.

Source: Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

---

* La première version de ce bulletin d'actualité a été publiée en 1982. Le document a été périodiquement mis à jour depuis.

---

1 8ØØ O-Canad

Mise à jour par la Direction générale des services de coordination des communications, de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Droits d'auteur et avertissement